

Procédure de demande sang en extrême urgence

(tiré du guide de certification en médecine transfusionnelle accessible via intranet :
<https://intranet.chusj.org/INTRANET/files/e6/e65be276-83c4-4f7f-b29d-8fc9d46e7a7c.pdf>)

EN EXTRÊME URGENCE : (sans prélèvement sanguin pour épreuve de compatibilité)

La demande de sang en extrême urgence est faite verbalement (par téléphone) à la Banque de sang suite à une ordonnance médicale. Elle consiste en une demande de culot(s) globulaire(s) seulement.

Procédure :

1. Contacter la Banque de sang (le médecin ou toute personne qualifiée ayant reçu l'ordre verbal du médecin) en prenant soin de fournir les informations suivantes au technologiste médical :

- ✓ L'identité du patient. Pour un patient connu ce sera « nom, prénom et numéro de dossier CHUSJ ». Pour un patient inconnu, utiliser une enveloppe « Bénéficiaire inconnu » qui se trouve dans le pigeonier de la salle de réanimation, ou auprès de l'agent administratif à l'admission.
- ✓ L'âge approximatif, le poids approximatif et le sexe ;
- ✓ Le nombre de culot(s) demandé(s) ;
- ✓ Son identité (le nom du professionnel qui place l'appel au laboratoire) ;
- ✓ Le nom et le numéro de pratique du médecin requérant les culots sans épreuve de compatibilité. S'il s'agit d'un médecin résident, le nom du patron sera aussi demandé.
- ✓ **Une autorisation verbale du médecin sera demandée afin de valider la demande.**

2. Aller chercher le produit : le bon de cueillette ou la requête originale doit être remis lorsque l'on vient chercher le produit à la Banque de sang.

À l'arrivée du produit à l'unité de soins, les procédures et les normes suivantes sont obligatoires :

- ✓ Vérifications pré-transfusionnelles ;
- ✓ Technique d'amorce du produit avec le filtre.

3. Dès que possible, effectuer le prélèvement sanguin (Code 50) selon la procédure mentionnée précédemment (réf. : p. 9-10) et acheminer l'échantillon sanguin ainsi que la requête de demande de produits sanguins dûment complétée à la Banque de sang.

LA PRATIQUE TRANSFUSIONNELLE

4. Après la situation d'urgence, le médecin documente au dossier du patient la justification de cette demande et SIGNE le bordereau d'émission, à l'endroit prévu à cet effet.